

Des professionnels à votre service

Médecins, sages-femmes et puéricultrices sont à votre écoute. Ils vous accueillent lors des permanences, en consultation ou se rendent à domicile si cela est nécessaire.

POUR JOINDRE CES PROFESSIONNELS

Contactez le Centre départemental d'action sociale le plus proche de votre domicile.

QUIMPER

12 rue de Stang ar C'Hoat
Tél. 02 98 76 25 00

CHÂTEAULIN

56 avenue de Quimper
Tél. 02 98 86 00 44

DOUARNENEZ

27 rue du Maréchal Leclerc
Tél. 02 98 92 01 93

PONT-L'ABBÉ

10 quai Saint-Laurent
Tél. 02 98 66 07 50

CONCARNEAU

Rue kériolet
Tél. 02 98 50 11 50

QUIMPERLÉ

19 bis place Saint-Michel
Tél. 02 98 50 11 50

BREST SAINT-MARC

41 rue Sébastopol
Tél. 02 29 61 29 29

BREST RIVE DROITE

25 rue Anatole France
Tél. 02 98 45 16 54

BREST BELLEVUE

13 Place Napoléon III
Tél. 02 98 47 08 09

BREST LAMBÉZELLEC

Place de Bretagne
Tél. 02 98 03 39 52

LESNEVEN

6 boulevard des Frères Lumières
Tél. 02 98 83 23 66

SAINT-RENAN

1 rue Lescao
Tél. 02 98 84 23 22

LANDERNEAU

20 rue Amédée Belhommet
Tél. 02 98 85 35 33

MORLAIX

21 rue du Poulfanc
Tél. 02 98 89 99 90

LANDIVISIAU

18 Place Lyautey
Tél. 02 98 68 11 46

PLEYBEN

Rue Laurent Le Roux
Tél. 02 98 26 63 62



Conseil général du Finistère
Direction de la protection maternelle et infantile

32 boulevard Dupleix - CS 29029
29196 Quimper Cedex Tél. 02 98 76 20 20

www
.cg29
.fr



CONSEIL
GÉNÉRAL
Finistère
Penn-ar-Bed



La Protection maternelle et infantile

Le bien être de vos enfants



16
lieux
d'accueil



La protection maternelle et infantile

Parce que le temps d'une grossesse et les premières années de l'enfant sont des moments importants, le Conseil général du Finistère met à votre disposition un interlocuteur privilégié : la direction de la PMI.

La Protection maternelle et infantile mène une mission de prévention et de promotion de la santé des futurs parents et des enfants de moins de 6 ans : information, conseil, accompagnement parental et familial, consultations médicales par un médecin ou une sage-femme. Les personnels travaillent en lien avec les professionnels de santé libéraux ou hospitaliers.

Ces services assurés par des professionnels de la santé et de la petite enfance sont mis gratuitement à disposition des familles finistériennes par le Conseil général du Finistère.

De la grossesse à la naissance

Les sages-femmes proposent aux futures mamans une information, une écoute, un soutien. Des séances de préparation à la naissance sont également dispensées dans les CDAS ou à domicile.

Après la naissance, les puéricultrices vous accompagnent dans la vie quotidienne avec votre enfant : allaitement, alimentation, hygiène, sommeil. Elles organisent également des activités d'éveil et d'accompagnement des relations parents-enfants.

La santé des enfants de 0 à 6 ans

Pour la santé et l'équilibre de vos enfants, une surveillance médicale préventive est indispensable.

Les consultations infantiles assurées par le médecin et la puéricultrice permettent de dépister les difficultés de santé et favoriser leur prise en charge.

Les bilans de santé en école maternelle sont pratiqués entre 3 et 4 ans par une infirmière et un médecin si besoin. Ils s'assurent du bon développement de l'enfant, de la qualité de son adaptation à l'école et du dépistage d'anomalies éventuelles.

Les modes d'accueil

Le Conseil général délivre l'agrément et assure le contrôle des établissements d'accueil de la petite enfance : crèche, halte garderie, ALSH.

Il délivre aussi l'agrément des assistantes maternelles, organise et assure leur formation.

Les centres de planification et d'éducation familiale

L'accès à la contraception et à l'information sur la vie affective et sexuelle s'effectue auprès des Centres de planification et d'éducation familiale localisés sur le département. Ce sont des lieux gratuits, d'accueil, d'écoute, d'information et de consultations sur la sexualité et l'éducation familiale pour les adolescents, les jeunes, les femmes, les couples, les familles.

Un médecin et une conseillère conjugale vous accueillent en toute confidentialité quels que soient votre âge et votre couverture sociale.